

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 18 janvier 2023

ÉPISODE NEIGEUX DANS LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES: LE PRÉFET **PREND DES MESURES**

La perturbation neigeuse qui traverse actuellement la région Auvergne-Rhône-Alpes occasionne des perturbations sur le réseau autoroutier. En effet, les conditions de circulation dans les deux sens sur l'autoroute A89 sont très délicates en raison des chutes de neige.

Afin d'éviter tout risque, Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Est a décidé, par mesure zonale, d'interdire pour une jusqu'à nouvel ordre la circulation des poids-lourds de plus de 7,5 tonnes sur l'autoroute A89 dans les deux sens de circulation entre la jonction A89/A710 et la jonction A89/A6.

Les chauffeurs routiers en provenance de Saint-Étienne sont stationnés sur l'aire de la Loire et ceux en provenance de Lyon, sur l'aire des Pierre Dorées. Une possibilité de retournement est mise en place au niveau de la barrière de Martres d'Artière pour les chauffeurs routiers en provenance de Clermont-Ferrand.

Par ailleurs, le préfet invite les automobilistes :

- à faciliter le travail des engins de déneigement en les laissant passer, en modérant leur allure et en respectant les distance de sécurité;
- à redoubler de vigilance;
- à se tenir informés sur les conditions météorologiques avant de prendre la route.

Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Clément COTI Tél: 07 72 35 63 75 Mél: pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82





